Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cigné - Tome I

Cigné, c^{on} d'*Ambrières* (3 kil.), arrond. de *Mayenne* (14 kil. N.), à 45 kil. de Laval.

Anciens noms

Parrochia de Cigneio, 1125 (Cart. d'Évron). — *Ecclesia de Cignayo,* XII^{e} s. (Neustria Pia, d'après Cauvin). — *Parrochia de Cigneio,* 1225 (Cart. d'Évron). — *Signi,* 1312 (Bibl. nat., f. fr. 8 736). — *Cygné,* 1434 (Arch. nat., KK. 324). — *Le bourg de Signé,* 1494 (Ibid., X/2a. 61). — *Eccl. de Cigneyo,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Ecclesia parrochialis S. Martini de Cigneyo,* 1549 (Insin. eccl.). — *Signé,* 1715 (Carte cénom.). — *Cigné,* toutes les cartes modernes.

Géographie physique

Géologie. — « Granite avec quelques filons de diabase. » D.-P. Œ.

La paroisse est située entre la Mayenne, qui la limite à l'E., et la Varenne qu'elle atteint à sa pointe N.-O. Par un empiétement antérieur à 1674, elle franchissait même cette dernière rivière pour s'annexer Placé, la Croulardière et Lignières. Une rectification fut faite en 1836 à l'occasion de la rédaction du cadastre, qui attribua Placé et Lignières à Ambrières, la Croulardière au Pas, et donna en compensation à Cigné, Gerbeux, le Mériais et le Breil. Les deux rivières, dont le confluent est peu éloigné, sont déjà trop rapprochées pour qu'il puisse se former dans cet étroit espace des affluents appréciables. La Varenne n'en a aucun ; la Mayenne en a deux sans importance. Le point culminant est à 134 m., au N. du bourg situé dans la pointe S. du territoire. — Le chemin qui limite au N. la commune et le département, allant d'une rivière à l'autre et sur une longueur de 5 kil., présente un tracé trop bien déterminé pour qu'on n'y reconnaisse pas une des anciennes voies de communication entre la Normandie et la Bretagne. — La commune est traversée dans sa cornière N.-O. par la route nationale et par la voie ferrée de Mayenne à Domfront. Le bourg, sans chemins transversaux de l'E. à l'O. vers Chantrigné et le Pas, à cause des deux rivières qu'il faudrait franchir, est traversé du S. au N. par le chemin d'intérêt commun d'Ambrières (3 kil. S.), à Melleray (5 500 m. N.-E.), avec pont sur la Mayenne ; un chemin vicinal se raccorde à la route de Ceaulcé (9 kil. N.).

Superficie, cadastrée en 1837 par M. Laurent, 1 709 hect. — « Fonds médiocre, écrit-on en 1696, produisant seigle, avoine, froment noir ; douze métairies ». — « Il y a beaucoup de prairies », ajoute Le Paige. — Des divers moulins qui s'étageaient sur la Mayenne, celui de Torcé est supprimé depuis 1850, celui de la Valette a été incendié en 1897, celui de Bellay (Bellée d'après Jaillot) fonctionne seul près du bourg.

Population, administrations

Population : Moyenne des naissances 37, de 1627 à 1637 ; — 50, de 1700 à 1710 ; — 182 feux en 1696 ; — 186 feux en 1698 ; — 178 feux en 1700 ; — 136 feux en 1715 ; — 823 hab. en 1726 ; — 200 feux en 1732 ; — de 800 à 1 000 communiants en 1780 ; — 1 247 hab. en 1803 ; — 1 425 hab. en 1821 ; — 1 510 hab. en 1831 ; — 1 469 h. en 1841 ; — 1 412 hab. en 1851 ; — 1 390 hab. en 1861 ; — 1 400 hab. en 1871 ; — 1 444 h. en 1881 ; — 1 184 hab. en

1891 ; — 1 151 h. en 1898, dont 257 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 80 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 108 fermes en 1843. En dépendent : les Yvets, 23 hab. ; — Survarenne, 27 hab. ; — le Haut-Baugé, 24 hab. ; — la Chesnaie, 52 hab. ; — le Bois-aux-Moines, 23 hab. ; — la Poupelinière, 45 hab. ; — la Brancherie, 34 hab.

Bureau de poste et *perception* d'Ambrières.

Assemblée

Assemblée à la Saint-Mathieu, 21 septembre.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse anciennement de l'archidiaconé et du doyenné de Passais, de l'élection et du ressort judiciaire de Mayenne, du grenier à sel de Lassay ; — du district de Mayenne et du canton d'Ambrières en 1790 ; — de la Mission de Mayenne en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Notre-Dame de Mayenne et du doyenné d'Ambrières.

L'*église,* dédiée à saint Martin, a eu son chœur reconstruit de forme carrée au XIV^{e} ou XV^{e} s., et accosté plus tard de deux chapelles latérales. De l'époque primitive sont : la nef, l'intertransept non voûté, sur lequel s'élève la tour, et deux chapelles formant la croix. Les arcades qui font communiquer entre elles ces diverses parties de l'édifice, sont en effet romanes. La côtière N. et le mur oriental du transept N. sont d'appareil ancien et les fenêtres de la nef de ce côté ont le style du XI^{e} ou du XII^{e} s., aussi bien que la porte romane à double voussure. — Sans parler des deux petits autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph, qui sont au haut de la nef, il en existe trois sur le même plan, appuyés au mur oriental. Les retables sont en bois et datent — celui du maître-autel au moins — de l'année 1700. Au maître-autel, statues de saint Martin, de saint Jean-Baptiste et de saint Mathieu ; à l'autel du Rosaire, côté de l'épître, la sainte Vierge et saint François ; à l'autel de Saint-Sébastien, *modo* du Sacré-Cœur, une assez bonne statue en pierre de sainte Anne — elle vient d'être brisée par accident. — De nombreux écussons se lisent dans l'église : au grand autel, les armes accolées des Vaucelles : *d'argent au chef de gueules chargé de 7 billettes d'or, 4 et 3,* et des Logé, *d'azur à 3 quintefeuilles d'or* ; aux piliers, trois écussons, l'un *chargé d'une bande de trois tirets accostée de 3 fleurs de lis,* famille Cigogne ; sur le deuxième, un chef endenté, famille de la Haie ; sur le troisième enfin, une croix fleurdelisée, famille Leforestier.

Fondations : la chapelle de Saint-Jacques de l'Étondelière, fondée en 1591 par Gilles Dagron et Guyonne de Romagné, sieur et dame de Beauchesne, de trois messes par semaine. Parmi les chapelains, René *Gandais,* principal du collège de Ceaulcé, 1699 ; — la messe du Saint-Sacrement, tous les jeudis, dotée par Guillaume Deroyer avant 1657 ; — la messe des Cinq-Plaies, le mardi, fondée le 1er octobre 1657, par Baptiste Hayrie.

La *confrérie* du rosaire est ancienne ; celle des Trépassés aussi ; le plat en cuivre qui servait pour la quête daté de 159., a été volé il y a dix ans ; — la relique de la Vraie-Croix, que M. Caquia avait obtenue de Rome en 1774, a été conservée religieusement pendant la Révolution. Celle de saint Mathieu, renfermée dans un reliquaire en bois en forme de bras, est l'objet d'un culte très suivi, le dimanche le plus proche du 21 septembre : affluence de pèlerins qui viennent avec leurs enfants se faire lire l'évangile de la fête ; le soir, fête civile ; le dimanche suivant, procession à travers tous les chemins de la paroisse, de midi et demi à cinq heures ; une escouade d'hommes, commandée par le *capitaine des porteurs de Saint-Mathieu,* porte en se relayant la relique sur un brancard, avec stations et collation champêtre à mi-chemin.

A 300 m. du bourg, au flanc de la colline, sur le bord de la Mayenne, on a élevé sur une colonne de marbre noir

une statue de la Vierge qu'on visite à la fête de l'Assomption.

Cure à la présentation de l'abbé de Lonlay. Le temporel se composait de la métairie de la Vienne et de la moitié du moulin de Bellay.

Curés : Jean, cité dans un acte concernant le moulin de Bellay, 1403. — Guillaume *Layr,* 1438, 1462. — Jean *Layr,* licencié en droit canon, 1474, rend aveu à Torcé, 1486. — Guillaume *Layr,* 1490, † 1492. — Michel *Moterne,* docteur en théologie, 1495. — Jacques *Pontron,* 1512. — Raoul de *Talvende,* de Lonlay, 1529, destitué, 1546. — Michel *Durand,* du diocèse du Mans, 12 février 1546. — Baptiste *Sapin,* prieur de Saint-Joseph de la Flèche, † 1562. — François de *Saint-François,* gradué, chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 11 novembre 1562. — Antoine *Leroux,* du diocèse de Beauvais, maître ès-arts, étudiant à l'université de Paris, nommé en cour de Rome, novembre 1562, en compétition avec le précédent. — Marin *Boudet,* curé d'Ambrières et prieur de Berne, avait pour compétiteur Christophe Blaigny, 1567. — Jean *Hayrie,* résignataire de Boudet, 4 février 1567, démissionne, 1568. — Nicolas *Hayrie,* chapelain de Saint-Pierre d'Argentré et prieur de la Haye, au château de Touvoye, 11 juillet 1568, prieur de Berne, 1578, résigne, 1599, † 1600. — François *Bourré* ou *Barré,* de Cigné, résignataire du précédent, 20 décembre 1599, entré en possession, le 4 juillet 1600 en compétition avec Michel *Dereines,* maître ès arts, pourvu par décès de Nicolas Hayrie. 4 mai 1600. — François *Dumont,* du diocèse de Paris, nommé en cour de Rome, par incapacité des deux précédents, décembre 1604. — Baptiste *Hayrie,* 1614, démissionnaire, 1627. L'archidiacre de Passais était alors Nicolas Hayrie, qui résigna, le 29 mai 1647, à son neveu Jean-Baptiste II., mort la même année. — Guillaume *Jousse,* résignataire du précédent, novembre 1627. — Jean-Baptiste *Hayrie,* licencié en droit, chanoine du Mans, nommé par le chapitre, 8 mai 1648, promoteur de l'officialité de Domfront, fonction qu'il refusa « à raison de son indisposition » ; † 1657 des suites d'un attentat commis contre lui ; « les playes de ses blessures, dont il est resté mutilé et estropié, lui ayant fait terminer ses jours en larmes, pleurs et douleurs. » Un procès fut intenté de son vivant contre ses meurtriers, Louis et Pierre Deroyer, et leurs complices, les sieurs de la Haye et de Logé. Il fut continué, après sa mort, au nom de ses héritiers, par le sieur Chauvin de Surgan, procureur fiscal de Mayenne. — Simon *Dupont,* maître ès arts, bachelier en droit canon, 22 octobre 1657. — Jean *Lair,* maître ès arts à Paris, en la cour du palais, novembre 1658, résigne, 1683. — Mathurin *Volcler,* curé de la Boissière, août 1683, démissionnaire, 1714, † le 9 août de la même année et inhumé derrière la croix du cimetière, qu'il avait fait élever. — René *Dodard,* maître ès arts d'Angers, fils de Jérôme D., greffier de la baronnie d'Ambrières, 25 juin 1714, maintenu contre René Gandais, principal du collège de Ceaulcé, résigne le 3 juin 1751. — Jean-Louis-René *Caquia,* prêtre habitué à Lassay, où il était né le 14 juin 1719 de Louis-René C. et d'Anne Godard, installé le 10 août 1751, était au témoignage de ses supérieurs, en 1778, « un bon curé, aimant le bien ». Il prêta serment le 6 février 1791, « déclarant néanmoins, comme chrétien, en ce qui concerne le régime spirituel de l'église, ne reconnaître pour lois que les décisions de l'Église catholique, A. et R., à laquelle il est inviolablement attaché. » Malgré les poursuites qui lui furent intentées au mois de mai suivant, il refusa énergiquement de lire, le 24 juillet, la lettre de Villar, et continua d'exercer ses fonctions, du moins en secret jusqu'à son arrestation. Interné à Patience, le 14 octobre 1792, il fut transféré l'année suivante à Rambouillet, d'où il ne sortit, en 1795, que pour venir reprendre à Cigné un ministère des plus actifs et des plus fructueux, provoquant et recevant la rétractation de plusieurs prêtres jureurs. Dans les registres de mariages qu'il tient de 1795 à 1797, il mentionne le pouvoir de dispenser des bans, qui lui avait été accordé par les grands vicaires du Mans. M. Caquia rouvrit son église en 1800 et fut maintenu au Concordat dans sa cure, où il mourut le 19 juin 1810. Des deux vicaires de Cigné, l'un Julien-François Le Gallois, prêta le serment schismatique avec préambule et disparut ; l'autre, François Robveille, imita la conduite de son curé et dut quitter Cigné après le 25 mars 1792, où les gardes nationaux vinrent enfoncer sa porte et le conduire de force « au sabat », c'est-à-dire à la messe de l'intrus. Retiré à Ceaulcé, sa paroisse natale, il eut à subir toutes sortes de vexations de la part des patriotes, excités par l'intrus Thomas

Jardin et fut obligé de prendre le chemin de l'exil. A son retour de Jersey, M. Robveille revint évangéliser le pays, notamment Couesmes en 1796. L'intrus, François-René Vielpeau, de Bretignolles, arrivé à Cigné le 22 août 1791, apostasia à la Terreur et demeura obstiné dans le schisme jusqu'en 1803. — André *Lesage,* vicaire de Cigné depuis son retour de l'exil, curé, 1810-1812. — Louis-Charles *Loysel,* ancien intrus rétracté, 1813-1816. — Jean-Baptiste *Nourry,* 1816, † 1869. — Augustin *Breton,* 1869, † 1871. — Valentin *Lecomte,* 1871-1880. — *Trouillard.* 1880-1888. — Jean-Baptiste *Legoué,* 1888, † 1895. — Edouard *Appert,* 1895.

Le *presbytère,* conservé en assez bon état pendant la Révolution, a été reconstruit en 1873 par M. Leclerc, architecte à Mayenne ; montant des dépenses, 21 666 fr.

Le *cimetière* a été transféré au milieu du siècle à droite de la route d'Ambrières. On a conservé la croix en granit, avec Christ sculpté, élevée en 1688 par le curé Mathurin Volcler.

Établissements de charité

La closerie de Chahuet avait été donnée à l'hôpital d'Ambrières, à charge de recevoir un pauvre de la paroisse. On a laissé prescrire cette fondation. — Le *bureau de charité* dispose de 400 à 500 fr. par an.

Écoles

Écoles. — Mentions d'écoliers et de clercs résidants à Cigné, en 1489, 1500, 1667. — En 1684, une dénonciation envoyée à l'évêque contre le curé par un « des principaux habitants et parent des bienfaiteurs qui ont fait plusieurs lais à l'église », porte comme principal grief « qu'il n'y a aucun garçon ny fille qui apprenne à lire ny à escrire dans la paroisse, faulte de régens et de métresse d'escolle ; et que le curé a deffendu à son vicaire de montrer les escolles, et n'a jamais pu souffrir de métresse d'escolle, ni contribuer à leur salaire ». Le pétitionnaire demande que le curé soit rappelé à l'obligation où il est « d'avoir des maîtres et maîtresses d'escolles, et de contribuer à leurs salaires ». — Il y avait des sœurs de charité en 1786. — École laïque pour les garçons. Les sœurs d'Évron tiennent l'école des filles dans une maison bâtie en 1860 aux frais de M. Félix Pollet, en exécution des intentions de M^{lle} Dugué, sa tante, et donnée à la commune à condition que les religieuses en aient la direction.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie de paroisse fut attachée au moins dès le XIII^{e} s. à la terre de Torcé. En 1472, un partage attribua le manoir de Torcé à Pierre du Bailleul, mari de Jeanne de Torcé, la jeune, mais conserva à René de Sallaines, qui avait épousé Jeanne de Torcé l'aînée, le titre de seigneur de paroisse, en l'attachant à la terre de la Haie. Les descendants de René de Sallaines ne furent pas inquiétés dans leurs privilèges jusqu'en 1606. A cette date, Michel de Montreuil, seigneur de Torcé, rendant aveu à René de Sallaines, seigneur de la Haie, son suzerain, s'attribua le droit de fondation en l'église de Cigné. Il y eut revendication et procès, puis, le 20 janvier 1609, sentence arbitrale rendue par Jean de Mégaudais, curé de Charné, reconnaissant au seigneur de Torcé « les prérogatives, préséances et dignités en l'église et à la condition de les rendre par aveu au seigneur de la Haie ». Le 11 septembre 1614, François de la Cigogne, alors seigneur de Torcé, obtint du juge de Mayenne de mettre dans l'église une litre armoriée à ses armes. René de Sallaines ayant protesté, il fut battu et excédé dans l'église même par les gens de son rival, à tel point qu'il en mourut, le 26 mai 1616. Il fut enterré dans le chanceau, tout près de l'autel. Le procès fut repris par Louise Achart, veuve du défunt, et porté en parlement, où il fut prononcé en sa faveur le 10 juillet 1627. Charles de Lonlay, seigneur de la Corbelière, et Pierre de Logé, sieur de Cigné, furent aussi condamnés à retirer leur banc du chœur de l'église. Les rivalités continuèrent encore entre

les nombreux gentilshommes de la paroisse, jusqu'à ce que Françoise de Logé, dame de la Haie, veuve d'Alexandre-René de Vaucelles, eût acquis en 1762 la terre et manoir de Torcé, ce qui supprima toutes les causes de contestation. — Les détenteurs de la Cour de Cigné portèrent toujours le titre de seigneurs de Cigné, mais ils relevaient des seigneurs de Torcé et reconnaissaient leurs droits de prééminence dans l'église. Le 28 septembre 1793, on brûla sur la place des halles, à Ambrières, 8 liasses de titres féodaux de la seigneurie de Cigné.

Notes historiques

Notes historiques. — Les localités subsistantes de nom ancien sont : Baugé, Torcé, Vienne, les Yvets, Bellay, Courbadon, Montaigu ; le Lude, Gerbeux, Belmer, Pierre-Brune. — Des droits dans les landes de Baugé furent concédés par Robert de Blois à son abbaye restaurée d'Évron en 989, mais les moines n'y fondèrent point de prieuré, se contentant d'attribuer à leur prieur de Berne les revenus qu'ils possédaient à Cigné. Ils n'eurent point non plus le patronage de l'église, qui, dès le milieu du XII^{e} s., fut confirmé à l'abbaye de Lonlay par Henri II, roi d'Angleterre. — Dans la première phase de la guerre de Cent-Ans, sous le règne de Jean le Bon, un paroissien de Cigné, nommé Jean Duchemin, qui était passé au parti des Anglais, vit ses biens confisqués. — La paroisse paya un appastis à la garnison anglaise de Mayenne au mois de janvier 1434 (n. st.). — De 1706 à 1708, la dysenterie sévit : « on amenoit les morts avec charrette et harnois, d'autres, de travers sur un cheval ; on n'entroit même pas à l'église ». L'hiver de 1709 mit le comble à la misère. « Le froid commença la vigile des Rois, et fut si excessif pendant cinq à six jours qu'on n'en a jamais vu de pareil ; non seulement le cidre glaçoit dans les tasses, mais aussi le vin, même jusques à l'eau-de-vie ». Le roi imposa une taxe d'un sol par livre de revenu, « autrement plus de la moitié ou pour mieux dire tout le peuple aurait péry par la faim, et il en est encore bien mort ». — Nouvelles épidémies en 1772 et 1786 ; M. Autin, médecin, fut envoyé par l'intendant de Tours, et fit un rapport (20 septembre 1786) « sur la maladie qui règne à Cigné et sur une autre, beaucoup plus longue, qui avait désolé le canton, cinq lieues à la ronde autour de Lassay ». — Le cahier de 1789 demande des *prix* pour les meilleurs laboureurs, les soldats de la milice, et ceux qui rendaient service à la communauté ; l'établissement d'écoles là où elles n'existent pas ; des sauvegardes pour les officiers municipaux. — Depuis 1795, les troupes de Frotté parurent souvent à Cigné. Le 21 brumaire an IV, trois cents à quatre cents hommes y passèrent la nuit, réquisitionnant des vivres et faisant démonter les voitures. Les chefs étaient obéis et respectés ; ils empêchaient tout pillage et paraissaient munis d'or et d'argent. — Vers le 15 avril 1799, Louis Bonneau, Jean-Baptiste Le Héricé et Jean-Baptiste Gallery, agent national, furent saisis par les Chouans et fusillés au moulin de la Valette.

Maires

Maires : Jean-Baptiste *Le Héricé,* 1791. — *Lemarchand,* 1798. — *Gallery,* 1799. — *Lebastard,* 1800, 1803. — *Retours,* 1821, 1824. — *Volclair,* 1827, 1830. — *Bottu des Mortiers,* 1850. — *Bourdais,* 1855. — *Bonneau,* 1865, 1870. — *Pollet,* 1870, 1895. — *Pollet,* fils, 1895.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1624. — Chron. par. mss. — Arch. nat., F/7. 3 241. — Arch. d'Indre-et-Loire, C. 406. — *Bibliophile du Maine,* octobre-décembre, 1898. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.* t. III, p. 26 ; t. IV, p. 91. — Chart. de l'Ille-du-Gast. — Arch. mun. d'Ambrières, 1793. — Alm. Bernard, mss. t. XV. — Notes mss. de MM. les abbés Gillard, Apert, Sigoigne, et de M. le marquis de Beauchesne.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *Baugé, Beauchêne, Bellay, la Cour, les Yvets, Torcé, la Valette,* etc.